

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail – Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU  
DEVELOPPEMENT URBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND  
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT  
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

**COMMUNIQUE N° 0005/E/C/MINHDU/2026 DU 27 JAN 2026 PORTANT  
PUBLICATION D'UN ADDITIF A L'ASMI N°0001/E/2/ASMI/MINHUD/2026 DU 19  
JANVIER 2026 POUR LA PRE-QUALIFICATION D'UN PRESTATAIRE D'APPUI A  
L'ORGANISATION DE LA CELEBRATION AU CAMEROUN DE L'EDITION 2026 DE LA  
JOURNÉE MONDIALE DE L'HABITAT DANS LA VILLE DE BAMENDA (EN PROCEDURE  
D'URGENCE).**

**1. Objet de l'Additif à l'ASMI :**

Le présent additif a pour objet la modification du point 6 de l'appel à manifestation d'intérêt.

A cet égard :

**- Au point 6 : Dépôt des offres**

**• Au lieu de :**

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, devront être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies accompagnés des copies scannés sur deux clés USB marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise à l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale, porte 09T02), au plus tard le **03 FEVRIER 2026 à 14 heures.**

**• Lire plutôt :**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être **transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS** au plus tard le **03 FEVRIER 2026 à [14 heures, heure locale]. Deux (02) copies de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devront être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », dans les délais impartis à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise à l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale, porte 09T02).**

**2. Les dispositions de l'Appel à Manifestation non modifiées par le présent Additif demeurent inchangées.**

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- Autres

